

## PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le jeudi 5 novembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. ROGER Jérémie, M. TORCHY Cédric.

M. TORCHY Cédric est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – PROJET NOUVELLE ECOLE : Décision sur le choix de l'architecte et autorisation de signature**

Suivant le rapport de M. le Maire sur l'analyse des offres sur la recherche du maître d'œuvre concernant le marché à procédure adaptée pour la construction du groupe scolaire, bibliothèque et garderie, les membres du conseil municipal décident de réaliser le projet de la construction du groupe scolaire, de la bibliothèque et de la garderie pour un coût global prévisionnel de 1.566.474,00 € HT et donnent leur accord sur le choix du Maître d'œuvre qui est l'Atelier Saint Georges de Saint-Georges sur Fontaine.

Le coût HT du marché de maîtrise d'œuvre est de 94 401.92 € HT.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à viser le marché et tous les documents d'exécution ainsi que tous avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à faire et déposer les demandes de subventions.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- a) Le conseil municipal établit le bureau de vote pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015.
- b) M. FONTAINE Mathieu demande des renseignements sur le suivi du dossier du syndicat d'eau. M. le Maire fait le point des dernières informations communiquées par le Président du syndicat.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 20h30